



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 1er février 2024, à Bastia

L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en Corse

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la Corse, l'État, représenté par la préfecture de Corse, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) de Corse, AKTO, Prism'emploi PACA-Corse, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 1er février 2024, le premier accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région.

Cet accord vise à favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de Travail Temporaire.

Cet accord constitue la déclinaison en Corse de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre la DGEFP, l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, FPETT et le FASTT.

Cet accord consacre la démarche « Missions Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021. Cette démarche mobilise les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi afin d'améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes des missions d'intérim et une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

Des partenariats complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure

Dans le cadre de cet accord, l'ensemble des signataires se mobilise pour contribuer à la réussite des dispositifs dédiés à l'emploi des jeunes, en l'occurrence, le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Cet accord a pour ambition de favoriser une mise en œuvre de ces dispositifs de manière articulée entre les différents partenaires. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre aux jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en renforçant l'accès à des expériences professionnelles.

Chiffres clés de l'intérim en Corse

- 15 agences d'emploi sur le territoire à fin décembre 2022
- 439 salariés intérimaires en ETP à fin décembre 2022
- La Corse représente 0,1 % de l'emploi intérimaire en France à fin décembre 2022

Chiffres clés des Missions Locales Corse en 2023

- 4 missions locales
- 43 points d'accueil des jeunes
- 6111 jeunes accompagnés dont 1270 en PACEA
- 2041 jeunes reçus pour la première fois en 2023
- 83 professionnels travaillent au sein des Missions Locales de la région
- 1151 jeunes accompagnés dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en 2023



De gauche à droite : Jérôme Belin, Directeur régional AKTO Corse ; Pierre Savelli, Président ARML Corse ; Hélène Fraticelli, Vice-présidente Prism'emploi PACA-Corse ; Isabelle de Moura, Directrice Dreets Corse ; Laure Virieux, Chargée de développement FPETT.

Contacts presse :

Lili GOSNET - lili.gosnet@omnicomprgroup.com - 06 77 79 18 89

Victor MORELLE - victor.morelle@omnicomprgroup.com - 06 18 83 59 55
Jérôme BELIN - jerome.belin@akto.fr - 06 61 85 06 14
Jean-Marc SOULODRE - jean-marc.soulodre@fastt.org - 06 47 26 82 76
Justine ICARD - communication@fpett.fr - 06 22 47 43 49
Olivier HUBER - olivier.huber@ml-corse.corsica - 07 88 70 67 50
Martine VIGNOCCHI - martine.vignocchi@corse-du-sud.gouv.fr - 06 48 75 05 03

À propos de la DREETS

La DREETS est l'interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. Elle pilote, met en œuvre et évalue les politiques publiques qui lui sont dévolues, à savoir :

- la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs
- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises
- la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques
- l'ensemble des politiques de la cohésion sociale
- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu
- @Prismemploi

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences de 27 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes actifs sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 27 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (en métropole et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO accompagne 327 000 entreprises, parmi lesquelles 87% de TPE et 3,6 Millions de salariés. En 2022, plus de 617 000 salariés ont bénéficié d'une formation et plus de 127 000 personnes sont entrées en alternance. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire en métropole et dans les DROM dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy et Saint-Martin. A Saint-Pierre et Miquelon, AKTO assure la gestion des fonds de la formation.

À propos de l'Association régionale des Missions Locales de Corse

Présentes sur l'ensemble du territoire régional, les Missions Locales de Corse exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 29 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Pour permettre l'autonomie des jeunes et les rendre acteurs et responsables de leur insertion, les Missions Locales favorisent l'accès aux droits et services existants sur leur territoire. Elles accompagnent les jeunes dans l'élaboration de leur projet en traitant chaque situation individuelle dans sa globalité : l'emploi, la formation, les difficultés sociales, le logement, la santé, la mobilité, les droits civiques.

L'Association Régionale des Missions locales de Corse, fondée en 2003, a pour missions d'animer, de fédérer, de soutenir, d'outiller et de représenter le réseau des Missions locales de Corse.

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, ainsi que le régime de la prévoyance. www.fastt.org